Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS PROTHÉSISTE DENTAIRE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Management et entrepreneuriat en prothèse dentaire

Session 2026 • Code sujet : **26-BTS-PD-E6** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d'un différend contractuel (4 questions) **Page 3**

2. Diagnostic managérial et choix stratégiques (4 questions) **Page 5**

3. Analyse économique et financière (4 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://btspd.fr/assets/annales/bts-pd/E6 - Management et entrepreneuriat en prothèse dentaire/2026/BTS PD - E6 - Management et entrepreneuriat en prothèse dentaire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’un différend contractuel

Le laboratoire Atelier Dentaire Rhodanien est en litige avec son prestataire numérique après une interruption de service de 12 jours et une restauration des dossiers en 8 jours, alors que le contrat prévoyait des délais de disponibilité et de restauration. Le laboratoire invoque des pertes et frais supplémentaires, tandis que le prestataire oppose une clause plafonnant l’indemnisation à 6 000 euros.

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, le contrat et les faits susceptibles de constituer une inexécution contractuelle.

Atelier Dentaire Rhodanien, SARL cliente, est le créancier de la prestation. DentCAD Cloud SAS est le prestataire et le débiteur des obligations prévues au contrat annuel d’accès à une plateforme numérique et de stockage. Le contrat signé le 1er janvier 2025 prévoit une disponibilité mensuelle de 99,5 % et la restauration des données sous 24 heures. L’interruption de 12 jours et le délai de restauration de 8 jours sont susceptibles de constituer des inexécutions contractuelles, notamment un retard par rapport au délai de restauration convenu.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le prestataire pourrait avoir manqué à ses obligations de disponibilité et de restauration des données.

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel le laboratoire et le prestataire sont confrontés.

Le prestataire reconnaît l’interruption, mais invoque le plafond d’indemnisation prévu au contrat. Le différend porte donc sur le droit du laboratoire à obtenir réparation des préjudices qu’il attribue aux manquements et sur l’efficacité de cette clause.

Le problème de droit est le suivant : le plafond de 6 000 euros peut-il limiter l’indemnisation, ou doit-il être réputé non écrit parce qu’il priverait de sa substance l’obligation essentielle du prestataire ?

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le plafond de 6 000 euros est-il applicable ou neutralise-t-il l’obligation essentielle du prestataire ?

Question 1.3. Présentez les règles de droit applicables à l’exécution du contrat, à la réparation de l’inexécution et à l’efficacité d’une clause limitative de responsabilité. Appuyez-vous sur les textes et la décision reproduits dans le DT 1.

L’article 1103 du Code civil impose aux parties de respecter le contrat. Selon l’article 1217, le créancier d’une obligation inexécutée ou imparfaitement exécutée peut demander les sanctions compatibles prévues par le texte, dont la réparation du préjudice. L’article 1231-1 prévoit des dommages et intérêts en cas d’inexécution ou de retard, sauf si le débiteur justifie d’une force majeure. En vertu de l’article 1353, le créancier doit prouver l’obligation invoquée et le débiteur qui se prétend libéré doit justifier le fait qui l’en libère. Enfin, selon l’article 1170 et l’arrêt de la Cour de cassation du 29 juin 2010, une clause limitative n’est réputée non écrite que si elle prive de sa substance l’obligation essentielle.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le contrat s’impose ; l’inexécution peut ouvrir droit à réparation. Le plafond n’est écarté que s’il neutralise l’obligation essentielle.

Question 1.4. Appliquez les règles de droit aux faits. Examinez la réalité de l’inexécution, l’incidence de la clause plafonnant l’indemnisation et les éléments que le laboratoire doit pouvoir établir pour obtenir réparation. Concluez de manière motivée, sans présumer du montant finalement accordé par le juge.

L’interruption reconnue et les relevés de disponibilité peuvent établir un manquement. Le délai de restauration de 8 jours dépasse également les 24 heures prévues. Pour obtenir réparation, le laboratoire doit prouver les préjudices invoqués, leur lien avec ces manquements et leur montant : perte de marge de 18 000 euros et frais de reprise et de réorganisation de 4 000 euros. Le prestataire peut échapper à sa responsabilité s’il établit la force majeure.

Le plafond de 6 000 euros ne s’écarte pas automatiquement. Le juge appréciera concrètement s’il contredit la portée des obligations essentielles de disponibilité et de restauration. La réparation et son montant dépendront des preuves et de cette appréciation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le laboratoire peut demander réparation si le préjudice et son lien avec les manquements sont prouvés ; le juge appréciera l’application du plafond.

2. Diagnostic managérial et choix stratégiques

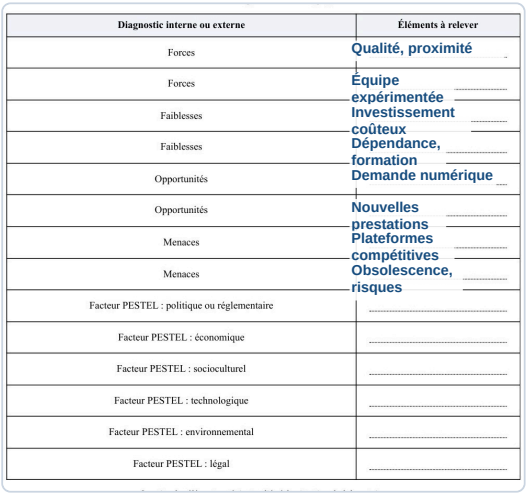
Le laboratoire lyonnais emploie 14 salariés et fonde son positionnement sur la qualité, la proximité avec les praticiens et le développement numérique. Il étudie l'achat d'un équipement interne ou le recours partiel à des prestataires, en tenant compte de ses ressources, de la demande, des compétences nécessaires et des risques liés aux données.

Question 2.1. À partir des informations du contexte et du DT 2, distinguez au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces pour le laboratoire. Présentez votre réponse dans le DR 1.

Le SWOT sépare les éléments internes des facteurs externes. Voici les huit éléments à reporter dans le DR 1 :

Catégorie	Éléments à relever
Force	Réputation fondée sur la qualité et la proximité
Force	Techniciens expérimentés, activité numérique en croissance
Faiblesse	Coût élevé de l'investissement et de la formation
Faiblesse	Dépendance partielle aux prestataires, compétences numériques à renforcer
Opportunité	Demande croissante de délais prévisibles et d'échanges dématérialisés
Opportunité	Développer de nouvelles prestations numériques
Menace	Concurrence des plateformes nationales aux tarifs compétitifs
Menace	Évolutions technologiques rapides et risques liés aux données et à l'énergie

DR 1 complété : diagnostic SWOT



Diagnostic interne ou externe	Éléments à relever
Forces	Qualité, proximité
Forces	Équipe expérimentée
Faiblesses	Investissement coûteux
Faiblesses	Dépendance, formation
Opportunités	Demande numérique
Opportunités	Nouvelles prestations
Menaces	Plateformes compétitives
Menaces	Obsolescence, risques
Facteur PESTEL : politique ou réglementaire	
Facteur PESTEL : économique	
Facteur PESTEL : socioculturel	
Facteur PESTEL : technologique	
Facteur PESTEL : environnemental	
Facteur PESTEL : légal	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : qualité, proximité et expérience. Opportunités : demande numérique et nouvelles prestations. Faiblesses : investissement, formation et dépendance. Menaces : concurrence, obsolescence et risques numériques.

Question 2.2. Réalisez une analyse PESTEL de l'environnement du laboratoire. Présentez au moins un facteur pertinent pour quatre dimensions différentes et expliquez brièvement son incidence possible sur l'activité.

Les facteurs PESTEL et leurs incidences possibles sont :

- **Politique ou réglementaire :** la traçabilité des dispositifs exige un suivi fiable de la production.
- **Économique :** l'équipement coûte 180 000 euros et la formation initiale 12 000 euros, ce qui impose un financement maîtrisé.
- **Socioculturel :** les cabinets attendent des délais prévisibles et un suivi dématérialisé, favorisant une offre réactive.
- **Technologique :** l'évolution rapide des outils nécessite formation continue et maintenance.
- **Environnemental :** la consommation électrique et les déchets sont à maîtriser.
- **Légal :** la protection des données personnelles et des fichiers doit être assurée en interne et encadrée chez les prestataires.

DR 1 complété : facteurs PESTEL

Diagnostic interne ou externe	Éléments à relever
Forces	
Forces	
Faiblesses	
Faiblesses	
Opportunités	
Opportunités	
Menaces	
Menaces	
Facteur PESTEL : politique ou réglementaire	Traçabilité des dispositifs
Facteur PESTEL : économique	Investissement à financer
Facteur PESTEL : socioculturel	Délais et suivi attendus
Facteur PESTEL : technologique	Outils évolutifs
Facteur PESTEL : environnemental	Énergie, déchets
Facteur PESTEL : légal	Protection des données

✓ RÉPONSE À RETENIR

La stratégie doit intégrer la demande numérique, le coût d'investissement, l'évolution des outils, la sobriété énergétique, la traçabilité et la protection des données.

Question 2.3. Analysez les deux options de développement du DT 2 : investir dans un équipement interne ou recourir partiellement à des prestataires. Pour chacune, indiquez un avantage et une limite au regard du positionnement et des ressources du laboratoire.

Les options répondent différemment aux besoins du laboratoire :

1. **Équipement interne :** il améliore la maîtrise des délais, des fichiers et de la qualité, en cohérence avec la proximité client. Sa limite est le coût d'acquisition de 180 000 euros, auquel s'ajoutent 12 000 euros de formation initiale, la maintenance, le financement et le renouvellement.
2. **Recours partiel aux prestataires :** il évite un investissement initial comparable et préserve la flexibilité. En contrepartie, le laboratoire dépend de leurs délais, conditions contractuelles et pratiques de sécurité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’équipement interne renforce la maîtrise mais représente un coût élevé. Les prestataires préservent la flexibilité, au prix d’une dépendance opérationnelle et numérique.

Question 2.4. Proposez une décision stratégique argumentée et deux actions opérationnelles permettant de la mettre en œuvre. Prenez en compte la continuité de service, la montée en compétence des salariés et la maîtrise des risques liés aux données numériques.

Je recommande un développement progressif en mode hybride : internaliser les travaux numériques prioritaires et conserver des prestataires de secours ou pour les volumes excédentaires. Cette démarche renforce la réactivité sans engager immédiatement toutes les ressources dans l’équipement.

1. Réaliser un projet pilote, former plusieurs techniciens et prévoir une maintenance ainsi qu’un prestataire de secours pour assurer la continuité.
2. Sécuriser les accès et les sauvegardes, organiser la traçabilité et vérifier les engagements de confidentialité, de sécurité et de restauration des prestataires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Développer une production numérique hybride et progressive, avec formation croisée, solution de secours, sauvegardes et exigences de sécurité vérifiées.

3. Analyse économique et financière

La direction compare les données simplifiées des exercices 2024 et 2025 pour évaluer la performance du laboratoire et sa marge de sécurité avant de fixer le calendrier d'investissement. Les questions mobilisent les charges fixes et variables, le seuil de rentabilité, l'évolution du résultat et la part de marché régionale.

Question 3.1. Pour 2025, calculez la marge sur coût variable, le résultat différentiel et le taux de marge sur coût variable. Présentez les calculs.

En 2025, la marge sur coût variable correspond au chiffre d'affaires diminué des charges variables : 1 200 000 - 540 000 = 660 000 €. Le résultat différentiel s'obtient en retranchant les charges fixes : 660 000 - 570 000 = 90 000 €. Enfin, le taux de marge sur coût variable rapporte cette marge au chiffre d'affaires : 660 000 / 1 200 000 × 100 = 55 %. Ce taux signifie que chaque euro de chiffre d'affaires contribue à hauteur de 0,55 € à la couverture des charges fixes puis au résultat.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Marge sur coût variable : 660 000 € ; résultat différentiel : 90 000 € ; taux de marge sur coût variable : 55 %.

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires pour 2025, puis la marge de sécurité en valeur et en pourcentage du chiffre d'affaires. Utilisez la relation : seuil de rentabilité = charges fixes / taux de marge sur coût variable.

Indicateur	Calcul	Résultat
Seuil de rentabilité	570 000 / 0,55	1 036 364 €
Marge de sécurité	1 200 000 - 1 036 364	163 636 €
Marge de sécurité en pourcentage	163 636 / 1 200 000 × 100	13,64 %

Le seuil de rentabilité est le chiffre d'affaires nécessaire pour couvrir les charges fixes avec la marge sur coût variable de 2025. Le chiffre d'affaires réalisé le dépasse de 163 636 €. Cette marge de sécurité représente la baisse maximale approximative du chiffre d'affaires avant d'atteindre le seuil, sous réserve que la structure des charges et le taux de marge restent stables.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Seuil de rentabilité : 1 036 364 € ; marge de sécurité : 163 636 €, soit 13,64 % du chiffre d'affaires.

Question 3.3. Calculez l'évolution du résultat d'exploitation simplifié entre 2024 et 2025, en valeur et en pourcentage. Interprétez brièvement cette évolution.

Le résultat d'exploitation simplifié passe de 44 000 € en 2024 à 90 000 € en 2025.

- Hausse en valeur : 90 000 - 44 000 = 46 000 €.
- Hausse en pourcentage : 46 000 / 44 000 × 100 = 104,55 %.

Le résultat a donc plus que doublé. Cette progression indique une amélioration de la performance d'exploitation entre les deux exercices, malgré l'augmentation des charges fixes et variables. Elle ne suffit toutefois pas, à elle seule, à mesurer la trésorerie disponible pour financer un investissement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le résultat augmente de 46 000 €, soit 104,55 %, passant de 44 000 € à 90 000 €.

Question 3.4. À partir du chiffre d'affaires du laboratoire et des estimations du marché régional figurant dans le DT 3, calculez la part de marché approximative du laboratoire en 2025. Indiquez une limite de cet indicateur et formulez une conclusion sur la capacité du laboratoire à financer son développement à partir des seules données disponibles.

La part de marché en valeur se calcule en rapportant le chiffre d'affaires du laboratoire au marché régional estimé : 1 200 000 / 52 000 000 × 100 = 2,31 %.

- Limite : le marché est une estimation annuelle en valeur, qui peut différer du périmètre réel de clientèle ou des prestations réalisées.
- Financement : le résultat d'exploitation simplifié de 90 000 € montre une rentabilité positive, mais ne renseigne ni la trésorerie disponible, ni l'endettement, ni les conditions de financement.

Les seules données fournies ne permettent donc pas de confirmer que l'investissement pourra être financé.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Part de marché approximative en 2025 : 2,31 %. La capacité de financement de l'investissement ne peut être conclue avec les seules données disponibles.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E6 du BTS Prothésiste dentaire, session 2026, code 26-BTS-PD-E6, dure 4 heures, a un coefficient 3 et est notée sur 20 points. Elle étudie le laboratoire Atelier Dentaire Rhodanien, son différend contractuel, son projet de modernisation numérique et ses résultats économiques. Les compétences évaluées sont l'analyse juridique, le diagnostic stratégique, la décision managériale et l'exploitation d'indicateurs financiers.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La marge sur coût variable (MCV) se calcule ainsi : chiffre d'affaires moins charges variables.
- Le résultat différentiel correspond à la marge sur coût variable diminuée des charges fixes.
- Le taux de MCV est égal à la MCV divisée par le chiffre d'affaires ; le seuil de rentabilité est égal aux charges fixes divisées par ce taux exprimé en décimal.
- Selon l'article 1170 du Code civil, une clause limitative est réputée non écrite si elle prive de sa substance l'obligation essentielle du débiteur.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, structurer l'analyse en qualification des faits, problème de droit, règle, application et conclusion motivée.
- Pour demander réparation, établir l'inexécution et les préjudices invoqués, et apporter les preuves utiles.
- Dans le diagnostic SWOT, distinguer les éléments internes des facteurs externes et les relier à la situation du laboratoire.
- Présenter les formules et les étapes des calculs, respecter les arrondis demandés et interpréter les résultats.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité à partir du taux de marge sur coût variable ?

Calculez d'abord le taux de marge sur coût variable en divisant la MCV par le chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes par ce taux exprimé sous forme décimale pour obtenir le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires.

Q : Une clause limitant l'indemnisation est-elle automatiquement écartée en cas d'inexécution ?

Non. Il faut apprécier concrètement si la clause contredit la portée de l'obligation essentielle du débiteur ou la prive de sa substance. La décision de la Cour de cassation fournie invite à ne pas écarter automatiquement toute clause limitative.

Q : Comment organiser son temps dans cette épreuve de quatre heures ?

Répartissez le temps entre les trois parties en tenant compte de leur barème : 7 points en droit, 7 en stratégie et 6 en analyse économique. Gardez du temps pour vérifier les calculs, le DR 1 et les justifications.

Q : Quelles sont les attentes principales pour les calculs et le diagnostic stratégique ?

Présentez les formules, les étapes et les unités, puis respectez les arrondis indiqués. Pour le diagnostic, proposez des éléments précis liés au laboratoire et expliquez leur incidence plutôt que de recopier des généralités.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btspd.fr/assets/annales/bts-pd/E6 - Management et entrepreneuriat en prothèse dentaire/2026/BTS PD - E6 - Management et entrepreneuriat en prothèse dentaire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Prothésiste Dentaire : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.